

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 95-0667/PR/EN portant modificatif des structures tarifaire de l'eau.

n° 95-0667/PR/EN

Ministère
Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines

Date de publication
18 juin 1995

Numéro JO
n° 12 du 29/06/1995

Date du numéro
29 juin 1995

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

les Structures tarifaires sont modifiées comme suit à compter du {er avril 19986 : 1 er tranche de 0 — 30 62 FD/mS inchangé. 2e tranche de 31 — 80 102 FD/mS inchangé. 3e tranche de 81 — 120 142 FD/m8 inchangé. 4e tranche de 121 —8 154 FD/m° Pour les tarifs spéciaux : Tarifs port : 150 FD/m\$ inchangé Tarifs chantier : 150 FD/m\$ inchangé. Tarifs pour la Zone franche industrielle : 60 FD/m